Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Globo Comunicação e Participações S/A (Rio de Janeiro, Brésil)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 14 mars 2016 (affaire R 0561/2014-4), relative à une procédure d'opposition entre Globo Comunicação e Participações et Globo Media.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Globo Media, SA est condamnée aux dépens.
- (1) JO C 260 du 18.7.2016.

Ordonnance du Tribunal du 3 mai 2017 — De Nicola/BEI

(Affaire T-75/16 P) (1)

(«Pourvoi — Fonction publique — Personnel de la BEI — Notation — Rapport d'évaluation de carrière — Exercice d'évaluation 2010 — Erreurs de droit — Pourvoi en partie manifestement irrecevable et en partie manifestement non fondé»)

(2017/C 202/31)

Langue de procédure: l'italien

Parties

Partie requérante: Carlo De Nicola (Strassen, Luxembourg) (représentant: G. Ferabecoli, avocat)

Autre partie à la procédure: Banque européenne d'investissement (BEI) (représentants: initialement G. Nuvoli et T. Gilliams, puis G. Nuvoli et G. Faedo, agents, assistés de A. Dal Ferro, avocat)

Objet

Pourvoi formé contre l'ordonnance du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (juge unique) du 18 décembre 2015, De Nicola/BEI (F-128/11, EU:F:2015:168), et tendant à l'annulation de cette ordonnance.

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) M. Carlo De Nicola supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la présente instance.
- (1) JO C 118 du 4.4.2016.

Ordonnance du Tribunal du 1 mars 2017 — Ikos/EUIPO (AEGYPTISCHE ERDE)

(Affaire T-76/16) (1)

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale AEGYPTISCHE ERDE — Motif absolu de refus — Caractère descriptif — Rejet de la demande — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009 — Recours en partie manifestement irrecevable et en partie manifestement dépourvu de tout fondement en droit»]

(2017/C 202/32)

Langue de procédure: l'allemand

Parties